

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt 2020

pour la labellisation « Point conseil budget »

L'appel à manifestation pour la labellisation de 250 Points Conseil Budget (PCB) supplémentaires est désormais ouvert sur l'ensemble du territoire national du 5 juin au 31 juillet 2020 à minuit (heure de France hexagonale).

Les candidatures doivent être transmises par courriel ou courrier selon les modalités définies dans le cahier des charges (<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cahier-des-charges-2020.pdf>) et précisées ci-après.

La généralisation des Points Conseil Budget (PCB) figure parmi les mesures phares de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La démarche de labellisation des PCB a été lancée le 8 avril 2019 lors du premier comité de pilotage national, présidé par François SOULAGE.

Qu'est-ce qu'un Point Conseil Budget ?

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Le gouvernement a annoncé la labellisation de **400 PCB d'ici 2022 avec pour** chaque structure labellisée un financement de **15 000 € par an. 150 structures ont été labellisées dès 2019 et 250 seront labellisées en 2020.**

Le label Point conseil budget

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : **accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement.**

Il s'engage notamment à :

- ▶ suivre une formation comprenant **un socle thématique commun,**
 - ▶ renseigner **un rapport d'activité annuel,**
 - ▶ s'inscrire dans **le maillage territorial** pour l'accès aux droits et l'inclusion bancaire.
- Certains PCB interviennent également auprès des créanciers locaux.**

Pour bénéficier du label « Point conseil budget », toutes les structures doivent déposer une candidature selon les modalités précisées au cahier des charges et précisées ci-après. **Seules les structures retenues peuvent utiliser le label PCB. Pour la région Bretagne, 18 PCB pourront être labellisés en 2020.**

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers des candidats de la région Bretagne sont à transmettre par courrier ou courriel à :

Adresse postale :

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Bretagne
Pôle PHILIA
4 avenue du Bois Labbé
CS 94323
35043 RENNES Cedex

Adresse courriel :

drjscs-bretagne-direction@jscs.gouv.fr

Pour plus de renseignements et pour consulter la Boîte à Outils PCB,
rendez-vous sur mesquestionsdargent.fr